

Compte-rendu de la séance du 11 juillet 2016

Secrétaire de séance : M. Jan-Luc FERRY.

Le compte-rendu de la séance du 13 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

° Décisions municipales :

Unanimité.

° DIA :

Unanimité.

° Cession de la Fabrique :

Monsieur le Maire rappelle la présentation du projet le jeudi 26 mai par l'acquéreur potentiel et explique que la cession a été vue avec l'Architecte des Bâtiments de France . Il ajoute que l'acquéreur achète en toute connaissance de cause à un montant légèrement supérieur (65.000 €) que celui de France-Domains (60.000 €).

M. Fy aurait souhaité que la nouvelle salle de 200 m2 (ex-Gameiro) soit aménagée avant la vente de la Fabrique.

Mme Somny s'inquiète du chiffrage des travaux dans l'ex-salle Gameiro.

M. le Maire lui répond que ces travaux seront sans doute menés en régie donc à moindre coût.

22 pour, 5 contre.

° Projet de schéma départemental.

M. Le Maire détaille le projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt et de la communauté de communes du secteur de Dompain avec extension aux 15 communes issues de la communauté de communes de la moyenne Moselle (Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Evaux-et-Ménil, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval) et extension à la commune de Rancourt issue de la communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adoption du projet de schéma départemental présenté par le Préfet des Vosges en date du 3 mai 2016.

Unanimité.

° Tableau des effectifs du personnel communal.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe et pour la suppression d'un poste de technicien.

Unanimité..

° Décision modificative n°3.

CHAPITRE 022 : - 10 000 €

CHAPITRE 011 6061 020 : + 950 €

CHAPITRE 011 6161 020 : + 12 650 € (omission du contrat flotte de la ville)

TOTAL GENERAL DEPENSES : + 3 600 €

Recettes de fonctionnement.

° CHAPITRE 70 - 70875 020 : + 3 600 € (part. annuelle dédiée à la CCPM pour occupation des locaux)

° D 011 6067 : + 2000 € (acquisition test psychologue scolaire).

C 74 74748 : + 2000 €

Unanimité.

° Demande de subvention.

M. Le Maire rappelle que le versement de la subvention de 700 € à l'association AVM-Regain a été provisoirement gelé à la suite de divergences sur l'action de cette dernière. Les choses étant rentrées dans l'ordre, M. le Maire propose de débloquer cette subvention.

Mme Nathalie Babouhot, adjointe, souligne la pertinence des actions de l'association, notamment à travers les visites du patrimoine et le Projet Culturel de Territoire mais souhaite que les fonds publics soient utilisés conformément à leur objet.

22 pour, un contre, 2 abstentions et 2 non-participations.

° Modification références législatives et réglementaires du Plan Local d'Urbanisme :

Vu l'ordonnance du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1^{er} du code de l'urbanisme,

Vu le décret du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Mirecourt approuvé le 14 janvier 2013,

Considérant la recodification du livre 1^{er} du code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016,

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet des Vosges en date du 10 mai 2016 précisant les dispositions à prendre dans le cadre de cette recodification,

Le conseil municipal a décidée de joindre au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mirecourt dans un souci d'accessibilité et de la lisibilité de la règle de droit, à titre informatif, les tableaux de correspondance permettant une transposition des références législatives et réglementaires du Plan Local d'Urbanisme issues de l'ancienne codification du code de l'urbanisme avec celles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Mirecourt durant un mois.

Unanimité.

° Participation aux NAP des associations mirecurtiennes.

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle aux associations mirecurtiennes qui ont participé aux Nouvelles Activités Péri-Educatives, soit :

Club Hale-Bopp : 5 séances de 1h30= 7h30 (70€)

Les amis du vieux Mirecourt : 11 séances de 1h30= 16h30 (100€)

Pétanque club : 5 séances de 3h= 15h (150€)

Club Madon Scrabble : 11 séances de 1h30= 16h30 (100€)

Renouveau et promotion de la dentelle : 5 séances de 3h= 15h (100€)

ESF (association familiale) : 8 séances de 2h= 16h (80€)

Club de pêche : 20 séances de 3h= 60h (100€) + achat de matériel (cannes à pêche) déjà effectué

Lift-club (tennis de table) : 5 séances de 1h30 = 7h30 + achat matériel détérioré (raquettes) (110€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en vertu de l'article L.213.11 du CGCT accorde ces subventions, qui seront imputées sur la fonction 2131-article 6574.

M. Patrick Citoyen souhaite que ces heures soient uniformisées.

M. le Maire lui répond que l'investissement des associations et clubs n'est pas toujours le même. Ainsi certains doivent défrayer des éducateurs alors que d'autres agissent à titre

entièrement bénévole. Concernant les seconds, il est légitime de rembourser les associations et clubs par exemple des matériels investis dans l'activité.

Unanimité.

° Situation budgétaire.

Voir document remis lors de la séance. M. le Maire ajoute que la Ville vient de se voir attribuer une subvention de 3.000 € au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

° Modification du prix de cession des logements de l'école Brahy.

Le Conseil Municipal adopte le prix définitif de la cession des quatre logements de l'école Brahy à hauteur de 97.500 €.

21 pour, 5 contre, 1 non-participation.

° Vente parcelle rue Abbé Grégoire.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite signer un compromis de vente de 600 m2 environ à 40 €/m2 rue de l'Abbé Grégoire, juste après la résidence des Cordeliers. Il s'agit d'une création de deux projets concomitants, un premier de kinési thérapeute-orthophoniste et un second de médecin généraliste-infirmières.

M. Fy souhaite que dans le compromis figure une clause de retour à la ville en cas de non-réalisation du projet dans un délai de deux ans.

Unanimité.

° Vente Maison ex-DGS aux Pampres.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite signer un compromis de vente pour l'ex-maison du DGS aux Pampres à hauteur de 105.000 €.

Unanimité.

° Décision modificative n°1 cinéma Rio (. DM n° 1/2016 budget annexe cinéma RIO)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget annexe du Rio 2016

D CHAP 21 - ARTICLE 2188 : + 10 100 €

D CHAP 23 - ARTICLE 2313 : - 10 100 €

Unanimité.

° Création d'un poste de contractuel à temps complet.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un agent municipal avait été recruté le 1er juillet 2014 dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion afin d'y exercer des missions à la Maison de la Dentelle, au Musée de la Lutherie et à la Maison de la Musique Mécanique. Une demande de renouvellement de ce contrat a été formulée afin de permettre une continuité des actions de formations engagées auprès du cocontractant ; celle-ci a fait l'objet d'un rejet.

En conséquence, le conseil municipal donne son accord pour créer un poste de contractuel d'adjoint du patrimoine 2ème classe, à temps complet, pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2016.

Unanimité.